

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique mardi 21 janvier 2014, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : E. VIGUIER, Y. MEYNENT, S. NOVEL, T. OGEL, C. CHATEL, JM BUSSAT, M. HARDY, M. ALLOIN, D. JALLUD, Y. OREMUS, S. VAUDAUX.

Excusés : A. DESBIOLLES, P. NICOUD.

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 14/01/2014.

La séance débute à 20h30.

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION « LES BAMBINS DES HABERES »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames Carine ROUGETET et Nadège CHAPON, respectivement Présidente et Vice-présidente de la garderie périscolaire « Les Bambins des Habères », ont souhaité intervenir lors d'une séance afin d'évoquer la réforme des rythmes scolaires.

La garderie accueille aujourd'hui environ 130 enfants répartis sur les deux sites d'Habère-Poche et d'Habère-Lullin. Elle emploie 6 salariés dont 2 ayant le BAFA.

A la suite d'un sondage auprès des parents en prévision d'une nouvelle organisation à l'occasion de la réforme, il y aurait 58 enfants sans solution de garde le mercredi après-midi.

L'association indique qu'elle ne pourra absorber ces enfants. Elle n'envisage pas non plus d'étendre la garderie en centre de loisirs. Par contre, elle est favorable à la mutualisation de moyens notamment humains puisque 3 employés sont intéressés pour des missions d'animation.

La commune se rapprochera de la communauté de commune pour un courrier commun à la PMI concernant le nombre d'agrément limité des assistantes maternelles.

ONF – PROGRAMME D' ACTIONS 2014 (N° 04)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu le programme des actions envisagées par l'Office National des Forêts au titre de l'année 2014. Il s'agit principalement de travaux sylvicoles de régénération et de travaux de maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'actions 2014 de l'O.N.F.
- Autorise Mme le Maire à signer ledit programme

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame Evelyne Viguiet informe le Conseil Municipal des résultats officiels des opérations de recensement réalisées en 2013.

Le chiffre de la population total est de 867 habitants.

La différence avec le chiffre de 902 comptabilisé en 2013 s'explique par le fait que depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2014 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2011.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision relative à la cotisation foncière des entreprises dans l'attente d'éléments financiers complémentaires.

DENEIGEMENT – MODIFICATION DES TARIFS (N°05)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention et délibération du 25 octobre 2010, la GAEC Le Cricollet est chargée du déneigement sur le réseau routier communal.

La convention prévoit notamment un tarif horaire fixe de 54.00 € HT durant les 2 premières années puis révisable.

La GAEC le Cricollet sollicite une augmentation de ce tarif à 56,00 € HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'augmentation du tarif horaire de déneigement sollicité par la GAEC le Cricollet
- Fixe le nouveau tarif à 56,00 € HT l'heure à compter du 1^{er} janvier 2014.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

LIVRE « CRIMES DE GUERRE A HABERE-LULLIN » : CONDITIONS DE MISE EN VENTE (n°06)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie de recette a été créée pour la vente du livre « crimes de guerre à Habère-Lullin ».

Madame le Maire propose que 120 livres soient réservés à la mairie et offerts aux personnes ayant participé à la conception de l'ouvrage, aux personnalités de la vallée et aux occasions diverses (réception, mariage...).

Compte tenu des sollicitations pour une diffusion large de l'ouvrage, il paraît nécessaire que le livre soit distribué par divers réseaux locaux de commercialisation (libraires, tabac-presse,...). Le prix de vente au public en mairie est de 27 €. La marge commerciale des revendeurs est de 30 %. Ainsi la recette pour la commune serait ramenée à 18.90 € par livre vendu.

Afin de simplifier les démarches administratives et organisationnelles, il est proposé de signer une convention avec l'Association la Salévienne, société d'histoire régionale, pour assurer le lien entre la mairie et les revendeurs.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'organisation de cette mise en vente et les tarifs à appliquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un stock de 120 livres offerts,
- Approuve le prix de vente du livre « crimes de guerre à Habère-Lullin » à 27 euros,
- Accepte que la commune utilise les divers réseaux de commercialisation qui se verront appliquer un prix de d'achat à 18,90 €,
- Accepte le principe d'une convention avec la Salévienne pour assurer les transactions avec les divers revendeurs,
- Autorise Mme le Maire signer la convention correspondante.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

[PROCHAIN RENDEZ-VOUS](#)

Conseil Municipal : mardi 18 février 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h00.

Le Maire,
Marielle DURET